

**RAPPORT DU JURY DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL pour l'accès  
au grade de TECHNICIEN EN CHEF  
du corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire  
dans le domaine « Prévention Santé-Environnement »  
SESSION 2016**

La présente note a pour objet de présenter un bilan des modalités de réalisation de l'examen professionnel.

## **I – Rappel du cadre réglementaire**

### 1. Modalités d'organisation

L'arrêté du 16 juin 2014 fixe les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien principal et au grade de technicien en chef du corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire.

L'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien en chef comporte une épreuve orale unique d'admission.

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les acquis de l'expérience, les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions correspondant au grade d'avancement.

Pour conduire cet entretien, le jury dispose du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (R.A.E.P.) constitué par le candidat selon le modèle établi par l'administration.

La durée de l'épreuve orale est fixée à 20 minutes.

- Elle débute par un **exposé du candidat**, d'une durée de cinq minutes au plus, présentant son parcours professionnel et les acquis de son expérience professionnelle, en particulier ses activités actuelles, en exposant les principales fonctions exercées et les compétences mises en œuvre.

- Ensuite, au cours d'un **entretien avec le jury**, d'une durée de quinze minutes, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux attributions propres à l'administration ou l'établissement dans lequel il exerce ses fonctions.

Cette épreuve est notée de 0 à 20/20. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle n'est pas noté.

### 2. Ouverture de la session et nombre de postes

L'examen professionnel a fait l'objet d'un arrêté d'ouverture en date du 9 décembre 2015.

8 postes ont été ouverts au titre de la session (arrêté en date du 22 mars 2016).

## **II – Calendrier de réalisation**

Les inscriptions à l'examen ont été ouvertes le 14 décembre 2015 et closes le 14 janvier 2016 à minuit.

78 candidats ont été admis à concourir. 76 candidats ont renvoyé un dossier RAEP.

Les épreuves orales se sont déroulées du 23 au 26 mai 2016 à l'issue de la réunion d'installation du jury.

63 candidats ont participé à l'épreuve. A noter parmi les désistements, qu'ils concernent autant de nouveaux candidats que d'anciens.

**La composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien en chef a été fixée par un arrêté ministériel en date du 30 mars 2016 modifié le 11 mai 2016.**

Compte tenu du nombre de candidats, le jury a été scindé en deux groupes d'examineurs coordonnés par le Président du jury.

Les groupes d'examineurs étaient composés comme suit :

#### 1er groupe

Madame DEJEAN Gisèle, ingénieure principale d'études sanitaires à l'A.R.S. Limousin Poitou Charentes – délégation territoriale de la Gironde;

Madame LANGOLFF Stéphanie, ingénieure principale d'études sanitaires à l'A.R.S. de Normandie ;

Monsieur SAUGUES Mathieu, ingénieur d'études sanitaires à l'A.R.S. d'Ile-de-France ;

#### 2eme groupe

Madame SIGNOLET Magali, ingénieure principale d'études sanitaires à l'A.R.S. Nord-Pas-de-Calais Picardie – délégation territoriale de l'Aisne ;

Monsieur GUILLAUME Christian, ingénieur d'études sanitaires à l'A.R.S. Aquitaine Limousin Poitou-Charentes – délégation territoriale de la Charente-Maritime ;

Monsieur TOURE Djibril, ingénieur d'études sanitaires à l'A.R.S. d'Ile-de-France – délégation territoriale des Hauts-de-Seine.

### **III - Modalités d'organisation de l'épreuve orale unique**

Chaque membre de jury s'est prononcé bien avant le déroulement de la session sur le fait qu'il n'avait pas de lien hiérarchique, de parenté ou personnel avec les candidats qu'il aurait à examiner. Dès lors qu'un des candidats lui était connu, le membre du jury concerné s'est abstenu de poser des questions et d'intervenir sur son évaluation.

La répartition des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (R.A.E.P.) a été assurée à raison de 32 dossiers en moyenne par membre de jury. Le dossier comporte les rubriques mentionnées en annexes I et II de l'arrêté du 16 juin 2014 précité. Après lecture, une grille d'analyse a été renseignée pour chacun d'entre eux afin de préparer les entretiens.

Chaque membre du jury est rapporteur d'environ 10 dossiers RAEP en s'attachant au domaine de compétence du candidat (mission santé-environnement thématique, agent en laboratoire, etc.). Il convient de maintenir le plus possible une complémentarité de métiers au sein du jury.

Le rapporteur assure la préparation de l'entretien avec les autres membres du jury.

→ Pour cette session, la durée de la délibération du jury a été augmentée. Les 15 minutes retenues s'avèrent être très utiles.

## IV – Résultats

**4 femmes et 4 hommes ont été admis. Leur âge moyen est de 42 ans.**

**Les notes attribuées se répartissent comme suit :**

Notes	nombre	pourcentage
10 à 12	6	9.5 %
>12 à 14	10	15.9 %
>14 à 16	14	22.2 %
<b>&gt;16 à 18.5</b>	<b>25</b>	<b>39.7 %</b>
>18.5	<b>8</b>	12.7 %
<b>totaux</b>	<b>63</b>	<b>100 %</b>

## V – Constats et appréciations relatives à la prestation des candidats

En référence aux exigences retenues, les candidats ont tous fait un **effort de présentation à l'oral**. Pour celles et ceux qui s'étaient déjà présentés à cet examen, des progrès certains sont constatés dans leur prestation.

L'entretien s'est déroulé de manière détendue, naturelle :

- maîtrise du stress inhérent à ce type d'exercice ; un seul candidat a présenté un moment de panique ;
- respect de la durée de 5 minutes pour la présentation;

Quelques-uns (9) ont toutefois dépassé le temps imparti. Il leur est conseillé à ce stade de retravailler la présentation orale.

- parcours retracé avec illustrations et mise en exergue des qualités, compétences et connaissances acquises et utilisées ;
- appréciation de leurs mérites et de la projection qu'ils en font ;

La présentation orale est structurée. Cet exposé, différent de l'écrit (RAEP) fait très largement ressortir les points forts en termes de compétence, de vision professionnelle future aussi bien sur le plan personnel que dans l'intérêt du service.

- expression de leur motivation, engagement dans le travail et attachement aux missions de service public.

Dans l'ensemble, un très bon niveau de connaissances est observé. La plupart des candidats ont fait preuve de réactivité et de justesse dans leurs réponses. Aucun n'a été mis en défaut par les questions du jury.

Tous les candidats se sont présentés avec une attitude très positive. Au cours de l'entretien, ils ont adopté un discours sans équivoque tout en ayant un sens critique mesuré et adapté au contexte.

Chacun a su faire ressortir ses évolutions de compétences juridiques, techniques ou administratives au cours de sa carrière au sein des différents services relevant du secteur privé et/ou public.

Les échanges ont facilité une analyse critique et objective de l'organisation des missions par territoire.

Le jury a essayé de comprendre dans quelle mesure le candidat avait connaissance et était impliqué dans les différents modes d'intervention des ARS afin de savoir s'il avait une vision « intégrée » de son poste. La fusion des régions et les réorganisations associées génèrent des questionnements et se fait avec une « visibilité limitée ».

→ **Le métier de technicien sanitaire et de sécurité sanitaire diffère au regard de la diversité des parcours suivant les particularités du territoire ou le type de mission.**

De grandes disparités :

- de thèmes abordés et traités ;
- de types de responsabilités confiées par les supérieurs hiérarchiques.

Nombre d'entre eux sont impliqués dans des **réflexions régionales et transversales**. Il s'avère que des candidats se trouvent en position de responsabilité hiérarchique ou technique. Certains sont amenés à représenter l'ARS. Ils sont force de propositions sur la base d'une analyse fine et pertinente et font preuve d'autonomie.

Par ailleurs selon les affectations, le jury a dû assurer une cohérence de traitement pour des candidats dont les profils sont très particuliers, sans pour autant être des examinateurs spécialisés :

- 5 candidats travaillent au **Laboratoire d'Etudes et de Recherches en Environnement et Santé (LERES) de l'EHESP**. Ils sont à des postes de responsabilité (analyste, encadrement de doctorants et d'équipes, chef de pôles, référent technique, responsable recherche et développement, responsable qualité, de fabrication, etc..). La spécificité de ces postes implique au sein du jury la connaissance de leur métier afin d'apprécier à leur juste valeur les réponses apportées. Leur avancement lors de cet examen peut les porter au poste de responsable d'unité avec possibilité, selon leur profil, d'encadrer beaucoup plus d'étudiants en qualité de directeur de thèse ou de superviseur de recherche en troisième cycle universitaire.

- 6 candidats exercent à l'**A.R.S. de l'Océan Indien**. Ils ont des profils très spécifiques avec des responsabilités de management, de gestion de moyens et de coordination avec les collectivités territoriales partenaires. Il est une fois de plus constaté que ces agents, qui à une période de leur cursus, sont affectés à la Lutte Anti Vectorielle (LAV), assurent des missions habituellement ciblées et attribuées à des cadres A (ingénieurs d'études sanitaires, ingénieurs du génie sanitaire). Ils assurent la conduite de projets et l'encadrement d'équipes pouvant aller jusqu'à 40 agents.

La présentation des expériences marquantes a fortement intéressé les membres du jury car très enrichissante : initiatives et développements d'actions novatrices et fédératrices.

Force est de constater la très grande qualité des prestations abouties pour une majorité des candidats qui s'avèrent être rompus à l'exercice RAEP. Au-delà de la maîtrise de la méthode, il est nécessaire de souligner la grande qualité professionnelle. Elle a souvent été démontrée par les connaissances mais également par l'implication dont font preuve les techniciens.

## **VI - Conseils aux candidats**

- permettre au jury de comprendre dès la lecture du dossier RAEP quel est le champ d'activité de l'agent sur le poste occupé actuellement. Dans la mesure du possible, compte tenu de l'évolution parfois rapide que les services connaissent actuellement, préciser les missions maîtrisées,
- relire le dossier RAEP afin d'éviter des fautes d'orthographe,
- bien mentionner toutes les formations complémentaires, notamment les 5 dernières années. Les formations listées doivent être en adéquation avec la fiche de poste,
- lors de l'entretien, éviter d'introduire des missions partiellement développées ou de détailler sa fiche de poste,

- être vigilant sur les **missions** listées qui parfois sont un vrai catalogue et ne sont pas réellement exercées. C'est alors une source de questions par le jury et de dépit quant aux réponses apportées,
- lorsque le candidat fait référence à un dossier, il est important de comprendre quel a été son positionnement en lien avec sa hiérarchie. Se recentrer sur les **compétences** en Santé-Environnement et moins sur celles acquises dans les métiers antérieurs,
- sélectionner l'**expérience marquante** (partie 4 du dossier) de manière à mettre en avant la participation du candidat. Etre attentif également à ce qu'il s'agisse bien d'une « expérience » ou d'un cas Que ce ne soit pas la description d'un dispositif ou d'une procédure plus générale.

Il convient de rappeler que l'expérience marquante doit rester récente et aboutie (moins de 2 ans à minima). Dans tous les cas, le candidat doit en connaître tous les détails, prêt à engager une discussion. Le jury reste toujours curieux de cette expérience ; les conclusions que l'agent en tire sont recherchées.

- lors des **épreuves orales**, faire preuve d'originalité surtout dans la façon de se présenter. Il est très apprécié que cette présentation soit d'une forme différente de celle de l'écrit,
- bien respecter les 5 minutes imparties. Le respect de ce temps maximum constitue l'un des critères de réussite et devrait ainsi faire l'objet de plus d'attention et de préparation pour les candidats concernés,
- l'oral doit être structuré, concis et dynamique. Il doit permettre de faire ressortir les qualités et les compétences de la personne. In fine, préciser pourquoi vous souhaitez cette évolution de carrière (arrivé à un certain âge, ce n'est pas un aboutissement). Le candidat doit se projeter en technicien sanitaire en chef.

Un simple rappel demeure :

- ne pas s'aventurer sur des généralités ;
- se distinguer en explicitant les particularités du parcours professionnel ;
- s'exprimer sans paniquer.

Enfin, ne vous découragez pas. Le niveau de l'oral est de qualité. D'une session à l'autre, les candidats améliorent leur prestation.

**Surtout, persévérez, n'hésitez pas à vous représenter à l'examen professionnel.**

En examinant les trois dernières années, il en ressort qu'un grand nombre d'agents se représentent, parmi lesquels se trouvent les lauréats.

Année	2014	2015	2016
Nombre de candidats	89 présents /99 inscrits	78 présents/ 92 inscrits	63 présents / 76 inscrits
Nombre de reçus	9	7 (dont 7 de 2014)	8 (dont 7 de 2014)
Candidats se représentant	-	52 soit 67%	59 soit 94%

## VII- Conseils aux formateurs

Compte-tenu du niveau élevé des candidats, il n'apparaît pas opportun de communiquer lors des formations les quelques clefs de lecture qui sont dégagées entre chaque session.

## VIII - Conclusion

Les entretiens se sont déroulés dans d'excellentes conditions grâce au travail et à la logistique assurés par l'équipe du bureau de recrutement du Ministère.

Il faut une fois de plus mettre en évidence la parfaite organisation assurée par les deux gestionnaires ; M. DUTARTRE et Mme ABADIE et leurs grandes qualités humaines et professionnelles. Ils sont à féliciter et se trouvent remerciés pour leur grande disponibilité, leur réactivité, et surtout pour un accueil sans faille aussi bien pour les membres du jury que des candidats.

Les journées étaient denses. Le passage de 10 candidats par jour est un maximum.

Les entretiens ont permis de mettre en exergue l'engagement des candidats, leur professionnalisme et leur implication dans des métiers complexes et des conditions d'exercice parfois difficiles.

Ce type d'examen exige un travail de la part des candidats mais également un travail prenant et soutenu de la part des membres du jury.

→ Le temps d'échanges au sein du sous-jury après chaque passage a été augmenté à 15 minutes durant cette session. Cette mesure est particulièrement appréciée et mise à profit pour un consensus affirmé et au final une égalité de traitement de chaque candidat.

Au fil des sessions de cet examen professionnel, il est toujours constaté un niveau de compétence des candidats affirmé et confirmé ce qui conduit à maintenir des notes toutes supérieures à la moyenne et particulièrement élevées (>18/20). Ceux qui sont retenus sont excellents (note supérieur à 19/20) sans distinction entre les candidats qui travaillent sur une mission individualisée et ceux qui exercent en pluri-thématiques.

Le Président du jury,



Jean-Pierre AUZET